



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 132 de l'ordre du jour provisoire\*

### Administration de la justice

à l'Organisation des Nations Unies

## Résultats des travaux de la Commission paritaire de recours pour 2006 et 2007 et statistiques sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport fait suite à la demande que l'Assemblée générale a faite au Secrétaire général, dans sa résolution 55/258 (sect. XI, par. 5), de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. À cette fin, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat publié sous la cote A/62/179 a rendu compte des travaux de la Commission pour la période 2005-2006. Le présent rapport fait le point des travaux des commissions paritaires de recours du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) en 2007. Aux fins de comparaison, il présente les données de 2007 par rapport à celles de 2006. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 57/307, il présente également des statistiques sur l'issue des affaires et des informations sur les travaux du Groupe des conseils en 2007.

---

\* A/63/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/258 (sect. XI, par. 5), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les ans sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours. Comme suite à cette demande, le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat publié sous la cote A/62/179 a rendu compte des travaux de toutes les commissions paritaires de recours du Secrétariat de l'ONU (New York, Genève, Vienne et Nairobi) pour la période 2005-2006. Le présent rapport fournit des renseignements et des données statistiques sur les travaux des commissions paritaires en 2007.

2. Dans sa résolution 57/307 (par. 21), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel sur l'administration de la justice au Secrétariat des statistiques sur l'issue des affaires et des informations sur les travaux du Groupe des conseils. En réponse à cette demande, le rapport susmentionné du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat a fourni des informations sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils en 2006. Le présent rapport fait de même pour 2007.

## II. Résultats des travaux de la Commission paritaire de recours

3. On trouvera au tableau 1 ci-après des informations, sous forme de statistiques et de graphiques, sur les travaux des commissions paritaires de recours de New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2006 et 2007, à savoir le nombre de recours et de demandes de suspension qui ont été introduits et sur lesquels il a été statué<sup>1</sup> durant ces années.

4. Comme il ressort des chiffres figurant au tableau 1 ci-après, le nombre des recours introduits auprès des commissions paritaires a augmenté en 2007. La Commission paritaire de recours de New York a été saisie de 16 recours de plus en 2007 qu'en 2006, soit une hausse de 15 %. La Commission de Genève a été saisie de 11 recours de plus qu'en 2006, soit une hausse de 41 %; celle de Vienne a été saisie de deux recours de moins qu'en 2006, soit une baisse de 33 %; et celle de Nairobi a été saisie de 11 recours, soit le même nombre qu'en 2006.

5. On constate également une différence entre les deux périodes considérées dans le nombre des affaires sur lesquelles les commissions paritaires ont statué. Les quatre commissions paritaires ont statué sur un nombre plus élevé d'affaires en 2007 qu'en 2006. Pour être plus précis, New York a statué sur 17 recours de plus en 2007 qu'en 2006, soit une augmentation de 17 %, Genève a statué sur 16 affaires de plus, soit une augmentation de 59 %, Vienne a statué sur deux recours de plus, soit une augmentation de 66 % et Nairobi a statué sur six recours de plus en 2007 qu'en 2006, soit une augmentation de 56 %.

---

<sup>1</sup> L'expression « sur lesquels il a été statué » s'applique aux recours que la Commission paritaire a fini de traiter. Il se peut donc que les chiffres incluent des recours qui ont été introduits au cours d'une année précédente et sur lesquels il a été statué ultérieurement en raison du retard accumulé dans le traitement des affaires. C'est pourquoi le nombre des recours introduits est parfois plus élevé que celui des recours sur lesquels il a été statué.

6. À la fin de la période à l'examen, on comptait 7 recours pendants à Vienne, 3 à Nairobi et 28 à Genève. C'est à New York que le nombre de recours pendants était le plus élevé, avec 101 recours pendants devant la Commission paritaire de cette ville à la fin de 2007.

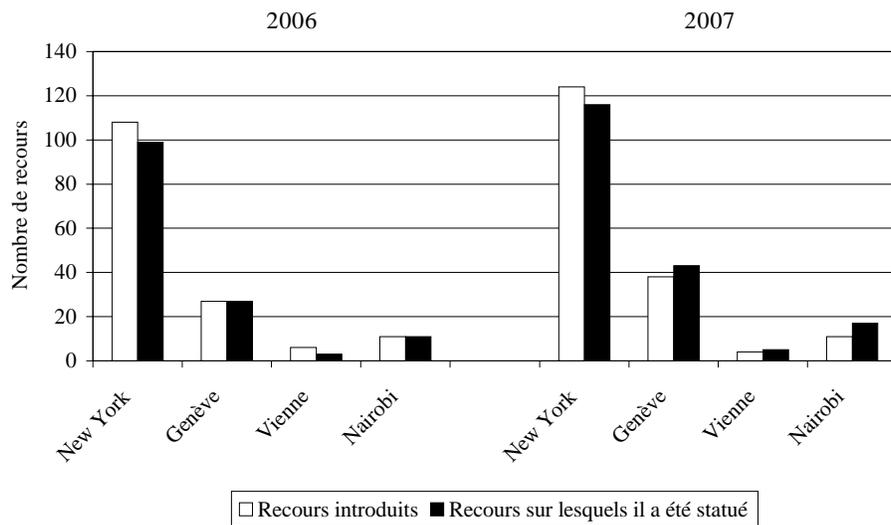
7. Les affaires disciplinaires sont administrées par les mêmes secrétariats que ceux des commissions paritaires de recours, et elles sont toujours examinées en priorité. En 2007, le Comité paritaire de discipline de New York a été saisi de 32 affaires disciplinaires et a statué sur 21 affaires. Il y avait 28 affaires disciplinaires pendants devant le Comité de New York à la fin de 2007. À Genève, 7 nouvelles affaires disciplinaires ont été soumises au comité, qui a statué sur 13 affaires, et 3 affaires étaient pendants à la fin de la période à l'examen. Le Comité de discipline de Nairobi a été saisi d'une nouvelle affaire en 2007, a statué sur une affaire et n'avait aucune affaire disciplinaire pendante à la fin de l'année.

Tableau 1

**Nombre des recours et demandes de suspension d'exécution d'une décision qui ont été introduits et nombre de ceux sur lesquels il a été statué par l'ensemble des commissions paritaires de recours en 2006 et 2007**

<i>Commissions paritaires de recours permanentes</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
New York : recours introduits	108	124	+15
New York : recours sur lesquels il a été statué	99 <sup>a</sup>	116	+17
Genève : recours introduits	27	38	+41
Genève : recours sur lesquels il a été statué	27	43	+59
Vienne : recours introduits	6	4	-33
Vienne : recours sur lesquels il a été statué	3	5	+66
Nairobi : recours introduits	11	11	0
Nairobi : recours sur lesquels il a été statué	11	17	+56

<sup>a</sup> Un de ces recours porte sur 232 affaires de contestation de la même décision administrative; au terme d'un long processus de négociation et de conciliation, le Secrétaire général a d'abord accepté que le Tribunal administratif des Nations Unies soit directement saisi, puis a décidé d'annuler la décision contestée.



8. Le tableau 2 ci-après présente, sous forme de statistiques et de graphiques, des informations sur la suite donnée par le Secrétaire général aux rapports des commissions paritaires de recours en 2006 et 2007.

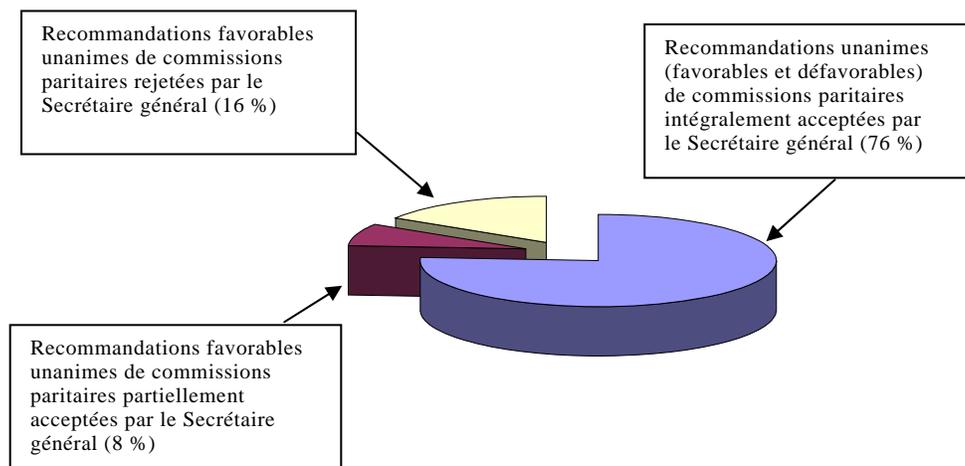
Tableau 2

**Suite donnée par le Secrétaire général aux recommandations unanimes de Commissions paritaires de recours concernant des recours et des demandes de suspension en 2006 et 2007**

<i>Ville où siège la Commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la Commission paritaire rejetées par le Secrétaire général<sup>a</sup></i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la Commission paritaire</i>
New York	64	62	46 (74 %)	5 (8 %)	11 (18 %)	30 (48 %)
Genève	30	30	25 (83 %)	2 (7 %)	3 (10 %)	20 (67 %)
Vienne	2	2	1 (50 %)	0	1 (50 %)	1 (50 %)
Nairobi	6	5	3 (60 %)	1 (20 %)	1 (20 %)	2 (40 %)
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>75 (76 %)</b>	<b>8 (8 %)</b>	<b>16 (16 %)</b>	<b>53 (52 %)</b>

**84 % (recommandations intégralement ou partiellement acceptées)**

<sup>a</sup> Aucune recommandation défavorable unanime n'a été rejetée par le Secrétaire général.

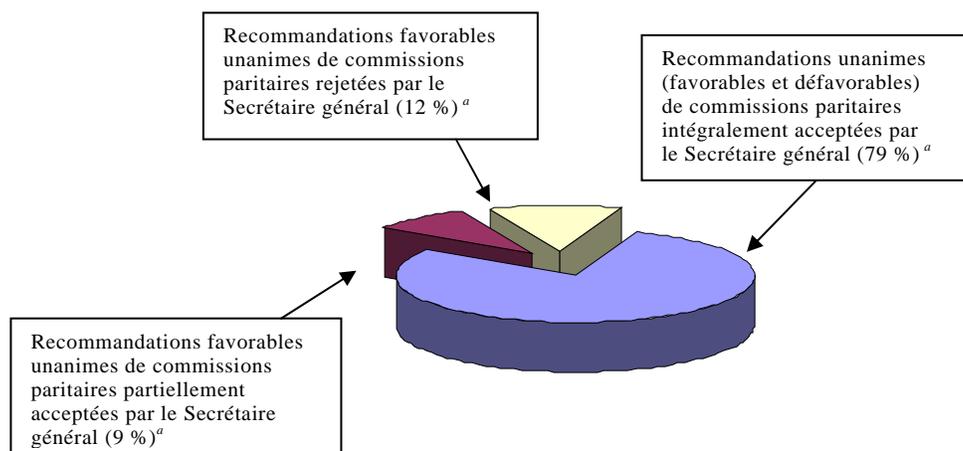


## 2007

<i>Ville où siège la Commission paritaire de recours</i>	<i>Décisions faisant suite aux rapports de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire intégralement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations unanimes de la Commission paritaire partiellement acceptées par le Secrétaire général</i>	<i>Recommandations favorables unanimes de la Commission paritaire repoussées par le Secrétaire général<sup>a</sup></i>	<i>Recommandations défavorables unanimes de la Commission paritaire</i>
New York	107	100 <sup>a</sup>	78 (78 %)	11 (11 %)	10 (10 %)	57 (57 %)
Genève	43	43	37 (86 %)	2 (5 %)	4 (9 %)	29 (67 %)
Vienne	5	5	3 (60 %)	0	2 (40 %)	3 (60 %)
Nairobi	18	16	11 (69 %)	1 (6 %)	4 (25 %)	8 (50 %)
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>164<sup>a</sup></b>	<b>129 (79 %)</b>	<b>14 (9 %)</b>	<b>20 (12 %)</b>	<b>97 (59 %)</b>

88 % (recommandations intégralement ou partiellement acceptées)

<sup>a</sup> Le Secrétaire général a rejeté une recommandation favorable unanime de la Commission paritaire de recours de New York, soit moins de 1 % des 164 recommandations unanimes. Cette unique affaire n'a pas été incluse dans les pourcentages calculés par rapport au nombre total des recommandations unanimes de la Commission paritaire inscrit dans la colonne 3. La somme de ces pourcentages a été arrondie à 100 %, sauf dans le cas de New York, où elle n'atteint pas ce chiffre (colonnes 4 + 5 + 6).



<sup>a</sup> Non comprise une recommandation défavorable unanime de la Commission paritaire de recours de New York rejetée par le Secrétaire général, ce qui représente moins de 1 % des 164 recommandations unanimes. Les chiffres ont été arrondis pour donner un total de 100 %.

9. Comme il ressort du tableau 2 ci-dessus et des graphiques qui l'accompagnent pour 2006 et 2007, le pourcentage de recommandations unanimes de commissions paritaires acceptées intégralement ou partiellement par le Secrétaire général a augmenté en 2007 par rapport à l'année précédente (84 % pour 2006 contre 88 % pour 2007). Le pourcentage de recommandations unanimes favorables aux fonctionnaires ayant introduit le recours qui ont été rejetées par le Secrétaire général est assez faible pour l'une comme pour l'autre période (16 % en 2006 contre 12 % en 2007).

10. Cet état de choses est conforme à la politique déclarée du Secrétaire général, qui est d'accepter les recommandations unanimes à moins qu'il n'y ait un motif contraignant d'ordre juridique ou réglementaire de ne pas le faire. Si tel est le cas, la décision du Secrétaire général est assortie d'un exposé détaillé des motifs pour lesquels la recommandation a été rejetée – ces motifs étant, la plupart du temps, que la Commission paritaire a fait une application erronée de la législation ou de la réglementation ou que son appréciation des faits n'est pas étayée par les éléments de preuve disponibles. Du fait que les membres des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline bénéficient désormais d'une formation plus approfondie aux règles et politiques applicables de l'Organisation et que la jurisprudence récente du Tribunal administratif des Nations Unies (jugements rendus depuis 1980) peut être consultée sur le Web, le Secrétaire général considère que les recommandations unanimes sont maintenant plus solidement fondées sur les éléments de preuve disponibles, qu'elles sont plus conformes au droit applicable et que la proportion de celles qu'il pourra accepter restera donc stable ou augmentera. Le Secrétaire général conserve cependant le pouvoir discrétionnaire de rejeter une recommandation unanime d'une commission paritaire de recours lorsqu'il considère qu'il est dans l'intérêt de l'Organisation de le faire.

11. Au cours de la période considérée en 2007, outre leurs attributions normales, les secrétariats des différentes commissions paritaires de recours ont participé à des degrés divers aux activités ci-après :

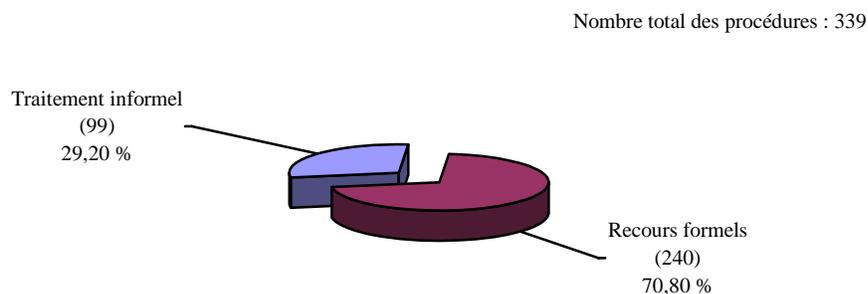
- Prestation d'aide et de conseils sur la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies et contribution aux rapports du Secrétaire général sur divers aspects de cette refonte;
- Production à l'intention des organes de contrôle qui en font la demande de rapports sur l'état d'avancement des travaux des différentes commissions paritaires de recours;
- Formulation et adoption de nouvelles règles pour les commissions paritaires de recours et les comités paritaires de discipline;
- Préparation des séances plénières des commissions paritaires de recours et des comités paritaires de discipline;
- Mise au point des supports et des modules de formation et organisation de séances d'information à l'intention des parties prenantes du système interne d'administration de la justice et, à Vienne, des nouveaux fonctionnaires;
- Création, actualisation et amélioration de sites Internet, de bases de données et de systèmes de gestion des affaires.

### III. Issue des affaires et travaux du Groupe des conseils

12. En 2007, 339 nouvelles affaires ont été adressées au Groupe des conseils à New York, contre 294 en 2006, soit une hausse de 15,31 %<sup>2</sup>. Sur les 339 nouvelles affaires qui lui ont été adressées en 2007, 240 ont fait l'objet d'une procédure de recours formelle et 99 ont été traitées de manière informelle (voir fig. I). En 2006, 194 affaires ont été traitées de façon formelle et 100 de façon informelle. Le nombre d'affaires traitées de manière formelle a donc augmenté de 23,71 % entre 2006 et 2007, tandis que le nombre d'affaires traitées de manière informelle a diminué de 1 %.

Figure I

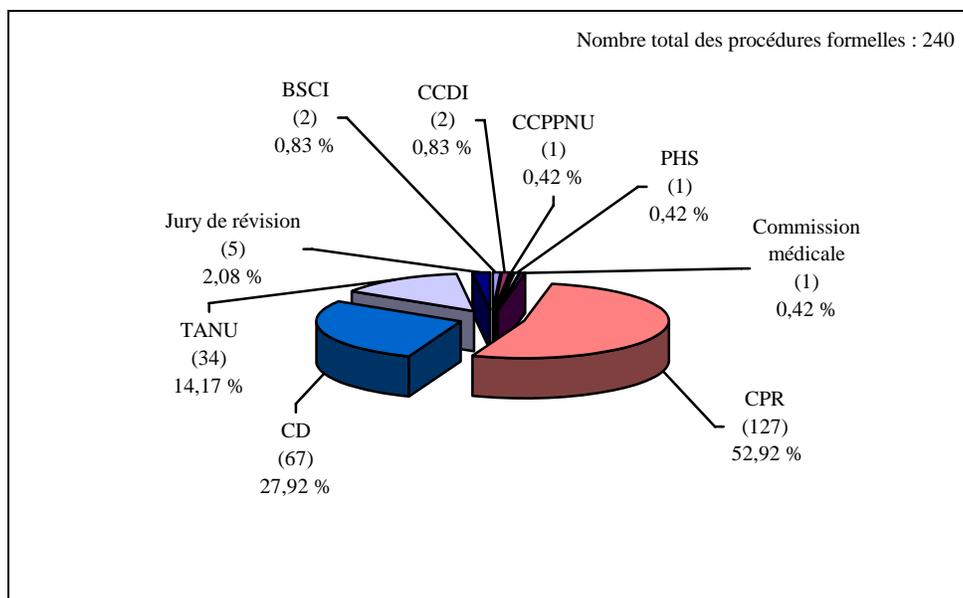
#### Répartition des affaires traitées de manière informelle et formelle en 2007



<sup>2</sup> Les affaires considérées comme nouvelles dans les rapports précédents ne sont pas prises en compte dans les statistiques du présent rapport, bien que bon nombre d'entre elles continuent d'exiger du temps et des efforts de la part du Conseiller juridique et du Coordonnateur.

13. La répartition par organe de recours des 240 affaires ayant fait l'objet d'une procédure formelle est présentée dans la figure II ci-dessous. Si l'on compare 2007 à 2006, le nombre des affaires portées devant les commissions paritaires de recours a augmenté de 30,93 % et celui des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies a augmenté de 30,77 %. Le nombre des affaires portées devant le Comité paritaire de discipline a quant à lui augmenté de 26,42 % par rapport à la période précédente (53 affaires en 2006 contre 67 en 2007). L'augmentation du nombre des affaires disciplinaires mérite une mention particulière, car ces affaires sont généralement plus complexes que les autres et demandent souvent beaucoup de travail<sup>3</sup>.

Figure II  
**Répartition des affaires ayant fait l'objet d'une procédure formelle entre les différents organes de recours en 2007**

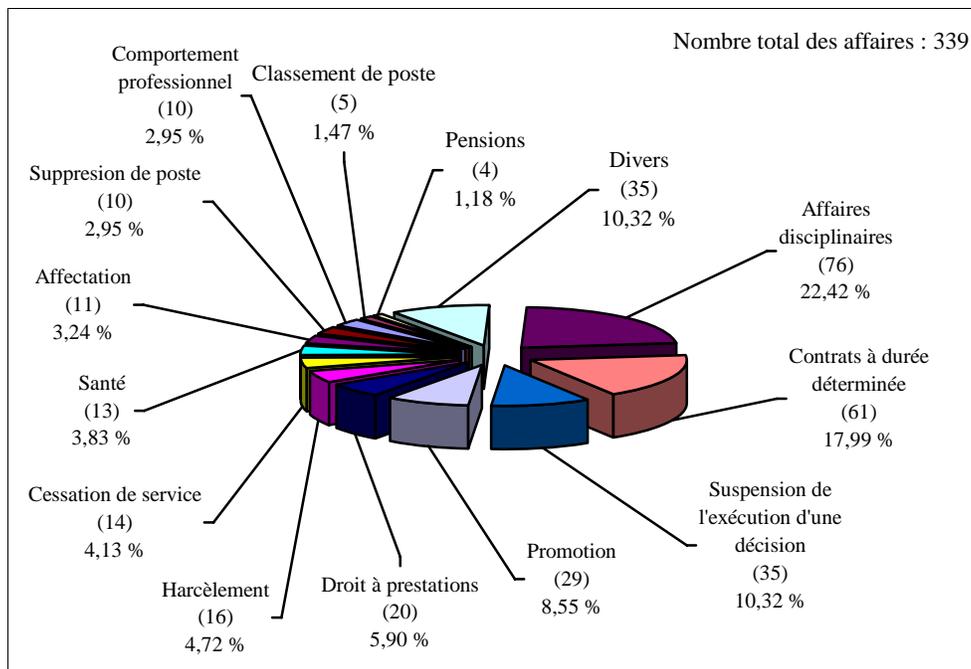


*Abréviations* : BSCI : Bureau des services de contrôle interne; CCDI : Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès; CCPPNU : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; CD : comités de discipline du Secrétariat et des fonds et programmes des Nations Unies; CPR : Commission paritaire de recours; PHS : procédure pour harcèlement sexuel; TANU : Tribunal administratif des Nations Unies.

<sup>3</sup> La catégorie des affaires disciplinaires (voir fig. III) regroupe toutes les affaires à caractère disciplinaire et comprend celles qui en sont encore au stade de l'enquête et celles qui font l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif des Nations Unies. Les affaires portées devant le Comité paritaire de discipline (voir fig. II) sont des affaires disciplinaires qui nécessitent une audience formelle devant le Comité paritaire de discipline du Secrétariat ou le comité correspondant des divers fonds ou programmes des Nations Unies, c'est-à-dire le Comité de discipline du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Comité spécial de discipline du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

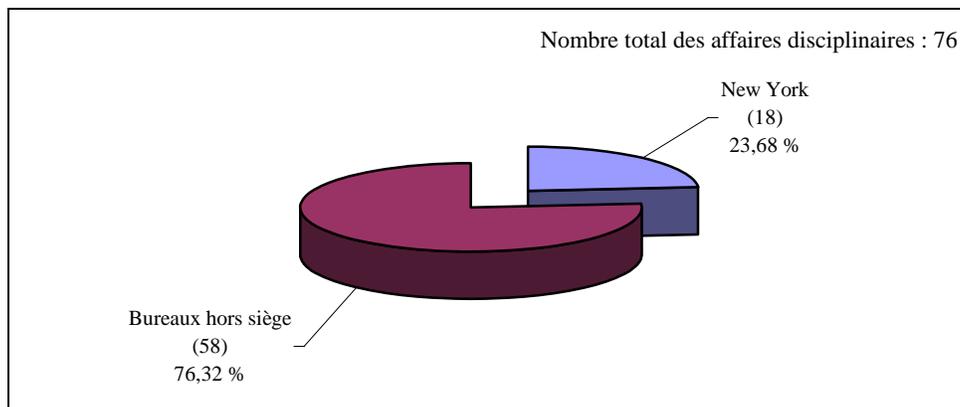
14. Comme le montre la figure III ci-dessous, la plupart des 339 nouvelles affaires de 2007 portaient sur des questions de discipline (22,42 %), de non-renouvellement ou de résiliation de contrat à durée déterminée (17,99 %) et de suspension de l'exécution d'une décision (10,32 %).

Figure III  
**Nombre d'affaires nouvelles traitées par le Groupe des conseils de New York en 2007 et répartition par objet**



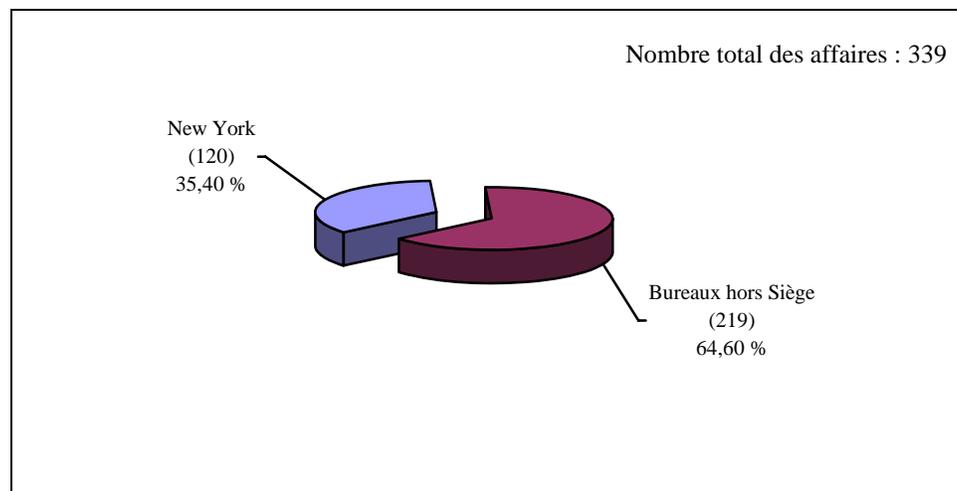
15. Comme le montre la figure IV ci-dessous, la grande majorité des affaires disciplinaires dans lesquelles des membres du Groupe des conseils sont intervenus en 2007 concernaient des fonctionnaires qui travaillaient dans des bureaux extérieurs des Nations Unies et qui par conséquent ne pouvaient pas assister en personne aux audiences qui leur étaient consacrées.

Figure IV  
**Répartition entre New York et les bureaux hors Siège des affaires disciplinaires dans lesquelles sont intervenus des membres du Groupe des conseils de New York en 2007**



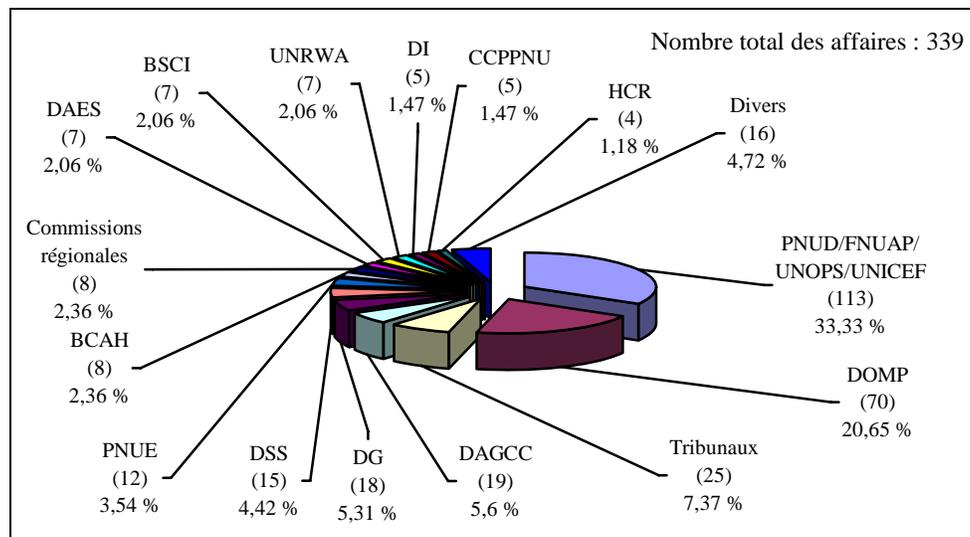
16. La figure V ci-dessous illustre la répartition de l'ensemble des affaires dans lesquelles des membres du Groupe des conseils sont intervenus en 2007 selon que le lieu d'affectation du client était New York ou un bureau hors Siège.

Figure V  
**Répartition des affaires entre New York et les bureaux hors Siège en 2007**



17. La figure VI ci-dessous illustre la répartition des affaires introduites en 2007 entre les départements du Secrétariat et les fonds et programmes où elles ont pris naissance.

Figure VI  
**Répartition entre les différents départements, fonds et programmes où elles ont pris naissance des affaires adressées au Groupe des conseils en 2007**



*Abréviations* : BA : Bureau des affaires juridiques; BCAH : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; BSCI : Bureau des services de contrôle interne; CCPPNU : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; DAES : Département des affaires économiques et sociales; DAGGC : Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; DI : Département de l'information; DG : Département de la gestion; DOMP : Département des opérations de maintien de la paix; DSS : Département de la sûreté et de la sécurité; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; Tribunaux : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

18. **L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du présent rapport.**